

Procès-verbal n° 12 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	03 avril 2025
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes Nadine GRECO et Martine Joly
Excusé :	Mr Michel COLLADO

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve à l'unanimité le procès-verbal N°11 du 26 Mars 2025

CHAMPIONNAT U13F/U12F

U12/U13 FEMININES D1 – POULE 0

Match n° 29800368 : EP VERGEZE 1 / CHEMIN BAS 1 du 15.03.2025

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match (numérique et papier) à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 - Feuille de match

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.

(...)

Dit match perdu par pénalité à VERGEZE EP (équipe recevante)

Débit : 100 € pour absence de feuille de match (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère)

RAPPEL AUX CLUBS

Toutes les rencontres non jouées pour diverses raisons doivent impérativement se dérouler avant la dernière journée de championnat dans toutes les catégories.

REPORTS DE MATCHS

U15 F

ALES/MONOBLET du 08/02/25 reporté au 19/04/25

ETOILE DE TRESQUES/FOOT TERRE CAMARGUE du 08/02/25 reporté au 19/04/25

QUISSAC/EFVA les MAGES du 08/02/25 reporté au 26/04/25

ROQUEMAURE / QUISSAC du 08/03/25 reporté au 10/05/25

U18 F

FOOT TERRE CAMARGUE / EFVA LES MAGES du 22/03/25

Retour de la CSR qui a donné match à rejouer.

Cette rencontre aura lieu le 19/04/25

SENIORS F à 8

AS AUZONNET / ALL FIVE ACADEMIE du 26/01/25 reporté au 20/04/25

ALL FIVE ACADEMIE / MOUSSAC du 02/02/25 reporté au 23/04/25 à 18h00.

ANDUZE / PAYS D'UZES du 23/03/25 reporté au 20/04/25

MOUSSAC / US LA REGORDANE du 23/03/25 reporté au 27/04/25

GALLICIAN / US LA REGORDANE du 06/04/25 reporté au 20/04/25

AS AUZONNET / ES PAYS D'UZES du 06/04/25 reporté au 27/04/25

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Nadine GRECO